



LES DÉCHETS



Après avoir accueilli avec succès, il y a un an, la COP 21, la France se doit d'être exemplaire en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité. Nous avons à ce titre, en Corse, le devoir de protéger et mettre en valeur l'un des plus riches patrimoines naturels du territoire national. Une des premières actions pour préserver l'environnement est la gestion responsable des déchets.

Du 19 au 27 novembre a eu lieu la semaine européenne de la réduction des déchets, la Corse doit s'inscrire dans ce type de démarche, dans la logique du plan volontariste adopté par la collectivité territoriale de Corse en mai dernier en matière de tri. Nous devons tous nous mobiliser pour atteindre les résultats attendus en matière de réduction des volumes à traiter et de nouvelles filières de valorisation plus respectueuses de notre environnement, à développer au plus près des centres de production.

L'Etat, comme il l'a toujours été, sera aux côtés des collectivités pour que la gestion des déchets en Corse ne soit plus synonyme de crise mais de réussite.

L'effort de rationalisation des filières de traitement des déchets ménagers a conduit, dans le courant des années 2000, à la résorption des nombreuses décharges illégales qui jonchaient les territoires et à la création du SYVADEC auquel ont adhéré la majorité des communes et intercommunalités de l'île.

Toutefois, les situations de crise traversées en 2015 et en 2016, allant jusqu'à réduire la collecte des déchets en pleine saison touristique faute d'exutoires, témoignent des difficultés qui persistent.

C'est pourquoi la réduction et la valorisation des déchets ménagers est un enjeu majeur pour la Corse. En effet, ses capacités de traitement des déchets résiduels sont limitées et l'ouverture de nouveaux sites de stockage de plus en plus difficiles à organiser alors que la production rapportée par habitant et le coût de gestion sont 2 fois supérieurs aux moyennes nationales.

Risques sanitaires, développement de décharges sauvages ou dégradation de l'image de la Corse en sont les conséquences immédiates.

L'État et ses services sont fortement engagés aux côtés des collectivités territoriales compétentes pour mettre en

place des solutions pérennes qui passent par une modernisation du service public de collecte et de traitement des déchets pour permettre à chaque citoyen d'agir de façon responsable dans la réduction, le tri et la gestion des déchets résiduels.

La collectivité territoriale de Corse (CTC) a arrêté en mai dernier un plan ambitieux, notamment en termes de réduction des volumes à traiter grâce au développement du tri.

Malgré ces efforts indispensables qui doivent réduire de plus de moitié les quantités à éliminer dans les 5 ans à venir, la Corse aura toujours besoin d'au moins une installation de traitement des déchets résiduels pour chacun de ses deux grands bassins de vie.

C'est le sens de la déclaration commune signée le 24 août dernier entre l'État, la collectivité territoriale de Corse et le SYVADEC, complétée récemment par un protocole de mise en action associant les deux communautés d'agglomération d'Ajaccio et de Bastia ainsi que les communautés de communes du Fium'Orbo Castellu et du Sartenais Valinco.



DÉVELOPPER LE TRI, RÉDUIRE LES ENFOUISSEMENTS

Depuis 2015, la Corse rencontre d'importantes difficultés pour éliminer ses déchets ultimes. Si entre 2015 et 2016, la quantité de déchets à enfouir diminuera environ de 5 % (178 000 tonnes estimées en 2016 contre 188 000 tonnes de déchets produits en 2015), le manque de capacités à enfouir a contraint l'Etat à autoriser une augmentation exceptionnelle de ces capacités annuelles pour les sites en exploitation en 2015 et en 2016.

Cette situation nous oblige collectivement à réduire fortement nos déchets et à ouvrir d'autres installations de stockage.



DÉCHETS, QUI FAIT QUOI ?

Conformément au code général des collectivités territoriales, les **communes** sont responsables de la **collecte** des déchets ménagers en vue de les confier à des organismes compétents pour en assurer le traitement (recyclage, valorisation ou élimination). Elles peuvent confier cette compétence à un établissement public de coopération intercommunale. C'est le cas en Corse avec le SYVADEC.

Le **SYVADEC** est un syndicat mixte à vocation régionale, chargé de la **prévention, du recyclage, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers**. Il met en œuvre la politique de gestion des déchets autour du projet régional de traitement des déchets. Créé le 13 juillet 2007, il exerce sa compétence en lieu et place des communes et des EPCI adhérents.

La **collectivité territoriale de Corse** définit la **politique générale de prévention, de valorisation et de traitement des déchets sur l'île**. Elle a en charge la planification (déchets non dangereux (ordures ménagères et déchets industriels banals), déchets du BTP et déchets dangereux).

L'**État** assure dans ce domaine des fonctions **d'instruction et de contrôle** (inspection des installations classées à la DREAL) mais aussi d'accompagnement technique, réglementaire et financier des collectivités et des porteurs de projets industriels. Plus globalement, l'État est le dernier garant de la sécurité et de la salubrité publiques.

De façon complémentaire, l'**Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)** met à disposition des acteurs **une expertise technique et une ingénierie financière**, adossées au contrat de plan Etat-Région et au plan exceptionnel d'investissement (PEI). L'ADEME développe également une importante activité d'information et de sensibilisation auprès du public.



LA DREAL DE CORSE

Sous l'autorité du préfet de Corse, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est chargée de la mise en œuvre des politiques publiques relevant du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère du logement et de l'habitat durable pour une approche intégrée des différentes dimensions du développement durable des territoires :

- transition énergétique et écologique ;
- connaissance et aménagement durable des territoires ;
- accompagnement des politiques locales de l'habitat, du logement social et des transports ;
- prévention des risques naturels et technologiques dont la prévention et la gestion des déchets ;
- connaissance et gestion durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages.

Implantée à Ajaccio et à Bastia, la DREAL compte 130 agents. Elle travaille auprès des collectivités territoriales, des acteurs socio-économiques et des citoyens en relation étroite avec les directions départementales des territoires et de la mer et les établissements publics de l'État comme l'ADEME ou l'agence de l'eau.

FOCUS

Mme Brigitte Dubeuf, ingénieure générale des ponts, des eaux et forêts, vient d'être nommée par la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer sur un poste de directrice de projet auprès des deux préfets avec une mission d'animation de projets environnementaux à forts enjeux dans une logique de renforcement du partenariat entre l'État et la collectivité territoriale de Corse.



Un des projets prioritaires est bien évidemment la gestion des déchets. Il s'agit de renforcer l'appui de l'État aux élus en charge de la gestion des déchets, afin de mobiliser l'ensemble des acteurs pour répondre aux objectifs ambitieux du plan de réduction des déchets de la collectivité territoriale de Corse.

Sa mission consiste à jouer un rôle de facilitateur et de médiateur dans une double finalité :

- accompagner la dynamique de la réduction des déchets dans les territoires (par la prévention et le tri à la source) ;
- accompagner la recherche de sites susceptibles d'accueillir la mise en place de plateformes de traitement pour les biodéchets (compostage entre autres) et des nouveaux projets d'installation de stockage de déchets non dangereux.

Pour cela, elle coordonne les services de l'État concernés et travaille en partenariat étroit avec la CTC, le SYVADEC et les intercommunalités.



UNE JOURNÉE D'ÉCHANGES SUR LA PRÉVENTION DES DÉCHETS EN CORSE

Une journée d'échanges et de mobilisation sur la réduction des déchets a été organisée le 14 octobre 2016 par l'ADEME. Cette réunion a mobilisé près de 50 participants de divers horizons (associatifs, collectivités et entreprises) qui ont pu témoigner sur des actions de réduction des déchets aujourd'hui engagées en Corse.

QUE FAIRE DE SES DÉCHETS DE SOINS ?

Médicaments et dispositifs de soins usagés ne sont pas des déchets comme les autres. Les recycler est un réflexe nécessaire pour l'environnement, la santé publique et la sécurité domestique.

Patients en auto-traitement, demander votre boîte jaune !

Pour trier les déchets de soins et les soustraire au circuit des ordures ménagères, DASTRI (éco-organisme national agréé par l'Etat) met à disposition de patients en auto-traitement des boîtes jaunes disponibles gratuitement dans les pharmacies. Seul le matériel piquant, coupant ou perforant doit être collecté dans ces containers; les déchets dits "mous" pouvant être jetés avec les déchets ménagers dans la poubelle.



PLAN DE RÉDUCTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS | 2014 | 2020
Pilier de l'économie circulaire

Déchets* produits en France en 2012: **70,2 Mt**

- 56% Réutilisation/Recyclage
- 13% Valorisation énergétique
- 31% Élimination

* Déchets non dangereux non inertes produits par les ménages, les administrations et les entreprises

Objectifs 2020	Objectifs 2025	Objectifs 2025
-10% de déchets ménagers et assimilés par habitant	-4% de déchets d'activités économiques (hors BTP) par unité de PIB	60% de recyclage pour les déchets non dangereux non inertes
		2x moins de déchets mis en décharge
		2x moins de déchets incinérés sans valorisation énergétique

4 OBJECTIFS CLÉS DE LA POLITIQUE DES DÉCHETS

- RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS**
Achat en VRAC, Oon, Réparation, Réutilisation
- AUGMENTER LE RECYCLAGE**
Recyclage
- VALORISER ÉNERGÉTIQUEMENT LES DÉCHETS NON RECYCLABLES**
Valorisation énergétique des déchets non recyclables
- RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ULTIMES**
Incinération sans valorisation énergétique et stockage

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

ADEME Du 19 au 27 novembre 2016
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, un outil de sensibilisation efficace pour une meilleure gestion des déchets

CORSE CORSICA
Département de Corse
Région de Corse du Sud et de Corse du Nord

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Cette année, tout le monde participe à la SERD !

Inscrivez vos actions de réduction des déchets sur le site web de la SERD avant le 10 Novembre : <http://www.serd.ademe.fr>
Plus d'actions et d'idées sur <http://www.casuffitlagachis.fr>

Pour renseignements et idées d'actions : **ADEME : 04 95 10 58 58**

C'est décidé, je réduis mes déchets !

- Pour les employés :** Objectif zéro papier, buffets sans déchet, Stop aux gobelets plastique, compostage à la cafétéria, challenges et concours...
- Pour les clients :** Fini les sacs plastiques, vente en vrac (le client apporte son contenant), Opération gourmet bag dans la restauration
- Dans les écoles :** Boûter sans déchets, cartable vert, réduction du papier, pesage des déchets à la cantine...
- Particuliers :** Organisez un buffet sans déchets, invitez vos voisins à visiter votre composteur de jardin...

Profitez vous aussi de la mise en lumière médiatique des actions et téléchargez gratuitement les outils pour votre campagne.